

Saint Leu le 19 Décembre 2020

A l'attention de Mesdames et messieurs les présidents de club
A l'attention des licenciées et licenciés de la LIGUE FFME REUNION

Objet : Appel à candidature pour le comité directeur de la ligue FFME REUNION

Chère licenciée, cher licencié.

La prochaine assemblée générale de la ligue FFME REUNION se déroulera le samedi 13 février 2021.
À cette occasion, l'intégralité du comité directeur de la Ligue FFME REUNION sera renouvelée pour l'olympiade 2021-2024.

Conformément à l'article 12 - Titre III des statuts de la Ligue, « **le dépôt d'une candidature n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'une profession de foi expliquant les motivations de la candidature de l'ensemble de la liste... »**.

Pour notre territoire, le nombre de personnes sur une liste est fixé à 10. La liste devra également respecter les règles de constitution présentées en détail dans nos statuts.

De plus, « *ne peuvent être candidates et élues au comité directeur :*

1. *les personnes mineures ;*
2. *les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;*
3. *les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;*
4. *les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;*
5. *les conseillers techniques placés par l'Etat auprès de la ligue ;*
6. *les personnes rémunérées de quelque manière que ce soit, et ce directement ou à travers un groupement d'employeurs, par :*
 - a. *un club membre de la ligue ;*
 - b. *un établissement membre de la ligue, sauf s'il s'agit de son représentant légal ;*
 - c. *la ligue ;*
 - d. *un comité territorial du ressort territorial de la ligue ;*
 - e. *la fédération ».*

Faisant suite au conseil d'administration du 18 décembre dernier, la date de dépôt des listes a été fixée **au samedi 30 Janvier 2021**.

Les candidatures, regroupées au sein d'une liste (adressées par lettre recommandée avec accusé de réception) doivent parvenir au plus tard au siège de la Ligue FFME REUNION 125 rue du général Lambert 97436 Saint-Leu avant le 30 Janvier 2021.

Tous les détails et toutes les précisions relatives aux modalités de candidature sont à retrouver dans les statuts de la ligue FFME REUNION (en particulier titre III) accessible grâce au lien suivant :

<https://www.ffme974.org/wp-content/uploads/2011/02/2016-11-30-STATUTS-LIGUE-REUNION-MONTAGNE-ET-ESCALADE.pdf>

En attendant de vous retrouver sur cette assemblée générale électorale le samedi 13 Février 2021 pour laquelle nous vous transmettrons prochainement les informations, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Veillez recevoir, chères présidentes, chers présidents, chère licenciée, cher licencié, nos sentiments les plus cordiaux.

Pour la Ligue FFME REUNION

La présidente

Juliette PAYET



La secrétaire

Sophie PAYET



125 rue du général Lambert - 97436 SAINT LEU
T. +33 (0)2 62 34 91 02
P. +33 (0)6 92 64 64 10
ligue@ffme974.org
www.ffme974.org